



**CSFR - Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (\*)**

16 chemin de la Croisette  
67130 Fréconrupt  
[csfr-ij.rettig@sfr.fr](mailto:csfr-ij.rettig@sfr.fr)



**Stop Transports Halte au Nucléaire (\*)**

46 rue des Voituriers  
67130 Neuviller la Roche  
[stthn@free.fr](mailto:stthn@free.fr)



**Stop Fessenheim (\*)**

13 rue Berthe Molly  
68000 Colmar  
[stopfessenheim@gmail.com](mailto:stopfessenheim@gmail.com)  
[www.stop-fessenheim.org](http://www.stop-fessenheim.org)



Collectif

**Les Citoyens Vigilants des environs de Fessenheim**

40 rue du Muguet  
68320 Widensolen  
[lucien.jenny@orange.fr](mailto:lucien.jenny@orange.fr)



**Alsace Nature (\*)**

Section du Haut-Rhin  
1 rue de Thann  
68200 Mulhouse  
[lacote@web.de](mailto:lacote@web.de)  
[www.alsacenature.org](http://www.alsacenature.org)



(\*) membres du

Jean-Marie Brom  
1, rue Victor  
67000 STRASBOURG  
Tél : 06 08 98 79 40

Madame Marie-Pierre Comets  
Présidente du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

**Objet : Demande de saisine du HCTISN**

Strasbourg, le 30 mars 2015

Madame la Présidente,

Par la présente, les 5 associations ci-nommées souhaitent attirer l'attention du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire sur les incidents survenus à la centrale nucléaire de Fessenheim durant la période du 28 février au 5 mars 2015.

Ces incidents (affectant des éléments jugés non importants pour la protection ou la sûreté nucléaire), leur gestion et l'information faite nous semblent illustrer une dérive dangereuse dans les domaines de la sécurité, de la transparence et de l'information en matière nucléaire :

- La gestion par l'exploitant pour le moins précipitée et hasardeuse de ces incidents – relevée en outre par l'Autorité de Sûreté Nucléaire – nous semble éclairante sur l'abandon progressif de la culture de sûreté à la centrale de Fessenheim.
- L'information donnée par la centrale nucléaire à destination du public a été tronquée, mensongère, et n'a en aucun cas consisté en une information réelle et complète.
- La gestion de la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la centrale de Fessenheim le 10 mars 2015, c'est-à-dire trois jours après le redémarrage du réacteur n°1 illustre à notre avis une volonté d'empêcher toute information et tout débat qui pourrait mettre en cause l'image faussement positive que certains tentent d'imposer.

Afin d'éclairer le HCTISN, nous joignons à cet envoi trois documents relatifs aux trois points : Gestion – Information – CLIS.

Dans l'attente d'une position du HCTISN, et restant à votre disposition pour répondre à toute question, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en notre sentiment dévoué et résolument antinucléaire.

Pour les Associations : Jean-Marie Brom

**Jean-Jacques RETTIG**

Président du Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin

**Rémi VERDET**

Président de l'association Stop Transports Halte au Nucléaire

**Aline BAUMANN**

Présidente de l'association Stop Fessenheim

**Lucien JENNY**

Collectif Les Citoyens Vigilants des environs de Fessenheim

**Jean-Paul LACOTE**

Président de la fédération Alsace Nature – section Haut-Rhin

# I. Chronologie des incidents et lettre de suite de l'ASN

## 1. Brève chronologie des incidents

Le 28 février à 17h30, un agent de quart détecte en salle des machines une rupture d'une tuyauterie d'alimentation des Générateurs de vapeur du réacteur n°1. Un volume d'eau "vraisemblablement supérieur à 100 m<sup>3</sup>" a été répandu.

**Aucune alarme en salle de contrôle n'a permis de détecter cette rupture.**

A 18h10, les projections d'eau sur des boîtiers électriques (intéressant des systèmes de protection du circuit GV du réacteur n°2) ont causé des "défauts d'isolement" générant une alarme qui a duré jusqu'à 21h03. **Il semble qu'il n'y ait eu aucune intervention de l'opérateur durant cette alarme** qui s'est arrêtée vers 21h00.

Le réacteur n°1 a été arrêté pour intervention à 18h55 ce 28 février.

La partie fautive de la tuyauterie a été découpée et envoyée au CEIDRE, service compétent d'EDF pour analyser les causes de la rupture.

Sans attendre le retour du CEIDRE, la tuyauterie a été réparée, et remise sous eau le 5 mars 2015 à 12h25 en présence d'agents de l'ASN en inspection. A 12h28, **une rupture totale du tuyau s'est produite à 1m environ de l'endroit de la première rupture.**

Cette seconde rupture a généré une alarme d'évacuation en salle des machines, **alarme qui n'a pas été suivie d'effet.**

A la date du 30 mars 2015, seule la première rupture de la canalisation a été déclarée par l'exploitant. **Mais il s'agit bel et bien de 4 incidents distincts.**

## 2. Lettre de suite de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Le 12 mars 2015, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a émis une "lettre de suite", à propos des constatations faites par les inspecteurs lors de leur visite du 5 mars. On notera qu'à la différence des autres lettres de suite de l'ASN, l'impression laissée aux inspecteurs n'est pas jugée "globalement satisfaisante", mais ne contient que des critiques : sans vouloir être exhaustif (on trouvera des extraits de la lettre de suite de l'ASN en annexe) :

- L'ASN remarque que le programme de réparation de la tuyauterie endommagée ne présente **pas les garanties de qualité** exigées par la loi (Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux INB), et ne prévoit **pas de vérification sérieuse** sur la partie non endommagée de la tuyauterie.

- L'ASN constate que la remise en eau après réparation a eu lieu sans que l'exploitant s'assure d'avoir compris les causes de la première rupture. Bien plus, L'ASN constate que de **fausses informations** lui ont été fournies : la remise en eau de la tuyauterie ne devait pas avoir lieu avant "plusieurs semaines".

- Pour ce qui est des boîtiers électriques, l'exploitant est **incapable de préciser** quels boîtiers électriques ont été mis en défaut. En outre, l'exploitant **ne s'est pas assuré** que l'ensemble des systèmes potentiellement affectés par le déversement des plus de 100 m<sup>3</sup> d'eau n'avaient subi aucun dégât et étaient en état de fonctionnement.

- A la lecture de la lettre de suite, on apprend qu'un certain nombre d'équipements, jugés non "importants pour la protection" **ne font pas l'objet d'un "programme de surveillance"**. Et l'ASN exige qu'une évaluation soit faite sur les équipements susceptibles de connaître des incidents analogues à celui du 28 février, et de savoir si ces équipements sont surveillés.

### 3. Conclusions:

Plusieurs conclusions s'imposent :

- Une série grandissante d'incidents des éléments qui ne sont pas jugés "importants pour la protection", en d'autres termes des incidents affectant la partie proprement nucléaire de la centrale. Il s'agit souvent d'incidents intéressant des systèmes de protection ou de secours, ou des problèmes hydrauliques (fuites d'eau, erreurs de positionnement de vannes). Pour mémoire, sur les 35 incidents répertoriés en 2014, 29 intéressaient des systèmes annexes ou de secours, et 5 consistaient en des problèmes d'étanchéité, voire d'inondation.

**La multiplication inquiétante d'incidents intéressant des systèmes de protection ou de secours fait douter de la capacité de la centrale à pouvoir gérer un accident grave survenant dans la partie nucléaire.**

- Le cas des 4 incidents des 28 février et 5 mars montrent une **dégradation avérée dans la culture de sûreté** : défauts d'identification de matériaux potentiellement affectés par un incident, mauvaise préparation d'une réparation, pas de retour d'expérience ou d'analyse sérieuse des causes d'une défaillance, défaut de surveillance sur des matériels, remise en marche d'un réacteur alors qu'une **série de règles de procédures ont été violées** (fausses informations données à l'ASN, alarme d'évacuation non suivie, ...)

- **Le vieillissement de la centrale de Fessenheim est désormais un fait avéré.** Hors des éléments "importants pour la sûreté" –(nucléaire), une série d'équipements –souvent non surveillés ou non testés lors des visites décennales – sont défaillants.

- **La gestion de la centrale nucléaire de Fessenheim n'obéit plus à la règle de "sécurité d'abord"**. Nous avons le sentiment qu'aujourd'hui, tout est fait pour imposer l'idée d'une centrale nucléaire en parfait état de produire de l'électricité, quitte à mal gérer les incidents, à ne pas analyser sérieusement les causes ni même tester les réparations de manière à redémarrer le plus rapidement possible, **quitte à donner de fausses informations à l'autorité de sûreté, à la CLIS ou au public.**

Extraits de la lettre de suite n° INSSN-STR-2015-0167 relative à l'inspection du 5 mars 2015 :

Même si la sureté des installations n'a pas été mise en cause, cette inspection a mis en évidence un manque de rigueur dans le processus de traitement des écarts et la prise en compte du retour d'expérience.

A la demande des inspecteurs, vous avez remis un document formalisant le programme des travaux et des contrôles effectués à la suite de la première fuite. Les inspecteurs notent que celui-ci n'est pas sous assurance qualité et qu'au-delà des actions curatives, il ne contient que deux points de contrôles de vérification de l'état de la canalisation.

Vous n'avez pas été en mesure d'indiquer précisément aux inspecteurs la localisation du boîtier électrique responsable du défaut d'isolement survenu sur le tableau électrique 125V. D'après les informations transmises par vos services, vous n'avez pas réalisé de campagne d'investigation précise des matériels potentiellement impactés par les projections d'eau.

Vous avez indiqué aux inspecteurs avant leur visite de terrain que le tronçon de tuyauterie 1 ANG 000 TY rompu avait été remplacé mais que la ligne ne serait pas remise en service avant plusieurs semaines. Contrairement à cette information, vous avez remis en service la tuyauterie 1 ANG 000 TY le 5 mars 2015 vers 12h25. Cette remise en service a provoqué la rupture de la tuyauterie à 12h28.

C1 : La deuxième rupture de la tuyauterie 1 ANG 000 TY survenue le jeudi 5 mars 2015 à 12h28 a conduit à déclencher l'alerte d'évacuation de la salle des machines grâce à la sirène dédiée. Les essais mensuels de sirène étant programmés à 12h00 le premier jeudi de chaque mois, l'ensemble du personnel n'a pas évacué, croyant à un nouvel essai mensuel au lieu d'une véritable alerte.

## II. La réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de la centrale nucléaire de Fessenheim (CLIS)

Le 10 mars 2015 à 14h00, soient 10 jours après l'incident de rupture d'une tuyauterie et les aléas qui s'en sont suivis, a eu lieu une réunion (déjà programmée) de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) de Fessenheim.

La réunion a été présidée par M. Habig, président de la CLIS. **On notera l'absence – habituelle - de M. Sordi**, député du Haut-Rhin, grand défenseur de la centrale de Fessenheim, et récemment nommé au Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur le Sécurité Nucléaire...

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient 7 points, dont le point n°7 : "Divers".

Au cours de ce dernier point, M. Rosso, directeur de la centrale nucléaire, a fait le point sur l'incident du 28 février et ses conséquences. Son exposé a consisté en la présentation rapide de deux transparents (voir en pièces jointes). Ces transparents explicitent la localisation de l'incident du 28 février, sans entrer dans aucun détail permettant de juger de la gravité réelle de l'incident, de ses conséquences potentielles, ou des moyens pris pour en analyser les causes... Il n'est pas non plus question des dégradations sur des systèmes électriques, ni de la gestion de l'incident...

En outre :

- Les documents présentés par M. Rosso n'étaient pas disponibles à l'ouverture de la session de la CLIS, comme il est pourtant d'usage. Ils nous ont été communiqués ultérieurement, à notre demande expresse.
- M. Rosso a présenté 2 transparents, il est apparu par la suite qu'il disposait d'un troisième transparent (qui explicitait l'échec de la réparation de la tuyauterie) qui n'a pas été présenté.
- Après un moment d'hésitation, le directeur de la centrale a très brièvement évoqué la seconde rupture de la tuyauterie, sans rentrer dans aucun détail, si ce n'est pour minimiser ce nouvel incident. A aucun moment, le directeur de la centrale n'a quantifié les 2 fuites, ni évoqué les alarmes générées par les boîtiers électriques ou la seconde rupture.
- Après la présentation de M. Rosso, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a renvoyé toute question à la lecture d'une future lettre de suite "à paraître dans les tous prochains jours".
- M. Habig, président de la CLIS, invoquant l'heure tardive (il était 17h30) a accéléré la clôture de la réunion. Seules deux questions furent possibles (appartenance du tuyau à double rupture et petit pic de radioactivité mesuré sur 3 stations allemandes à proximité, le 27/02/15, vers midi). Les réponses de l'exploitant ont été plus que lapidaires. Il n'a pas été possible de poser la moindre question sur les incidents, leurs conséquences ou la gestion des réparations.

**Nous estimons qu'en la matière, la présentation des incidents a été volontairement tronquée et ne donnait en aucun cas aux participants une vision objective de la réalité.**

**Nous estimons qu'en cette matière, le président de la CLIS, en n'exigeant pas la présentation du 3<sup>ème</sup> transparent, et en limitant volontairement le débat et toute information complémentaire, n'a pas permis à la CLIS d'exercer pleinement sa mission d'Information et de Surveillance.**

On pourra noter et juger avec intérêt les termes mêmes de M. Habig (voir le site internet de la CLIS de Fessenheim), qui, en réponse à la question "**EDF exerce-t-elle une totale transparence vis-à-vis de la CLIS de FESSENHEIM ?**" affirme "**Assurément oui**"...

## Arrêt non programmé – Unité n°1 Fuite sur une tuyauterie d'eau

Le samedi 28 février à 18h55, les équipes de conduite de la centrale ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°1, suite à une fissure sur une tuyauterie d'eau du circuit secondaire (eau non radioactive), située en salle des machines, dans la partie conventionnelle des installations.

### Détails sur la tuyauterie

- Diamètre : 4 pouces (environ 10 cm)
- Située en aval du condenseur.
- Utilisée ponctuellement, elle constitue en exploitation normale, un des 4 moyens de faire l'appoint en eau du réservoir de secours d'alimentation des générateurs de vapeur.



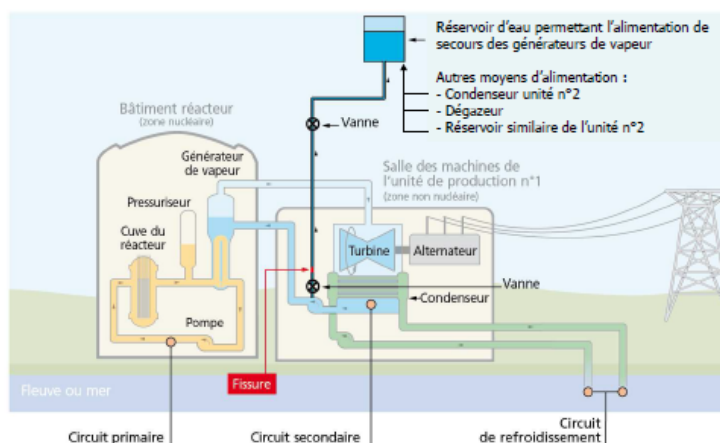
6 |

6 | EDF | Centrale nucléaire de Fessenheim | Mars 2015

Transparent n°1

Présenté à la CLIS du 10 mars 2015

## Arrêt non programmé – Unité n°1 Fuite sur une tuyauterie d'eau



Transparent n°2

Présenté à la CLIS du 10 mars 2015

## Arrêt non programmé – Unité n°1 Fuite sur une tuyauterie d'eau

Après diagnostic, les équipes de la centrale ont procédé au remplacement de la partie de tuyauterie concernée.

Les essais préalables de remise en service de la ligne ont généré une fuite, qui a immédiatement été stoppée.

L'exploitant a donc considéré que ces essais étaient non concluants, et a décidé de consigner cette ligne et de ne plus l'utiliser en l'état.

L'analyse sûreté a démontré que l'unité de production pouvait fonctionner en toute sûreté, les autres moyens d'appoint en eau du réservoir de secours d'alimentation des générateurs de vapeur restant disponibles.

L'unité de production n°1 a été recouplée au réseau électrique national le 7 mars 2015.

6 |

Transparent n°3

**Non présenté à la CLIS du 10 mars 2015**

### III. La communication vers le public et la presse



Centrale nucléaire de Fessenheim

# l'essentiel

n°788  
5 mars 2015

#### "Nous vous devons plus que la lumière" (publicité d'EDF)

"l'essentiel" est une publication hebdomadaire de la centrale de Fessenheim, envoyée via internet. Cette publication, destinée à l'information directe du public et des médias, représente bien souvent l'unique source d'informations émanant de la centrale.

L'information donnée par cet hebdomadaire au sujet de l'incident du 28 février est particulièrement éclairante de la conception qu'a la direction de la centrale de la transparence :

- Le numéro 788 (daté du 5 mars 2015) est une bonne illustration de l'information minimaliste : on y évoque un "défaut d'étanchéité", alors que la direction sait que ce sont 100 mètres cube d'eau qui ont été déversés. On n'évoque pas les dégâts annexes sur des systèmes électriques...

- Le numéro 789 (daté du 12 mars 2015) a dû être repris à trois reprises (les 12 et 13 mars) en l'espace de quelques heures. L'annonce, en fait est que le réacteur a redémarré. Il est symptomatique que dans la version initiale, on évoque les "contrôles préalables" (logiques pour toute réparation) alors que l'ASN a dévoilé que c'est durant la remise en service que la seconde rupture a eu lieu.

Le fait de retirer le paragraphe sur les "contrôles préalables" dans la 2<sup>ème</sup> version montre que la publication d'EDF est préparée d'avance, et s'apparente de fait plus à une propagande optimiste qu'à une réelle information.

Et dans la 3<sup>ème</sup> version, on retrouve l'information minimaliste.

- Le numéro 790 (daté du 19), repris à deux reprises (les 19 et 20 mars), annonce enfin – de façon détournée – que la réparation de la tuyauterie endommagée a été un échec. Mais on pourra noter au début de l'article "Elle avait été mise à l'arrêt le 7 mars", corrigé dans la 2<sup>ème</sup> version (l'accident date du 28 février et non du 7 mars...), qui illustre le défaut de relecture par les autorités de la centrale. C'est montrer le peu de cas que fait EDF de la seule source d'information directe...

On trouvera en annexe les copies des 6 articles publiés en l'espace de 2 semaines, afin que le lecteur puisse se faire une idée...

## L'actualité des unités de production

**L'unité de production n°1 est à l'arrêt depuis le 28 février.**

Le 28 février à 18h55, à la suite d'un défaut d'étanchéité constaté sur une tuyauterie située en aval du condenseur dans la salle des machines (hors zone nucléaire), l'unité de production n°1 a été mise à l'arrêt

Au cours de la mise à l'arrêt, l'utilisation normale d'un circuit d'alimentation en eau a engendré une baisse du niveau d'eau contenu dans un réservoir. Cette situation a conduit les opérateurs à baisser la pression et la température du circuit primaire dans les conditions requises par les règles d'exploitation. Cet événement a été déclaré le 3 mars à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au niveau 0, soit en dessous de l'échelle INES, graduée de 1 à 7.

**Extrait du n° 788 en date du 5 mars 2015**

On y lit que le réacteur n°1 a été mis à l'arrêt en raison d'un "défaut d'étanchéité" sur une tuyauterie. L'évènement a été déclaré à l'ASN le 3 mars, c'est-à-dire au cours de la réparation de la tuyauterie.

La seconde rupture de la tuyauterie n'est pas évoquée, pas plus que les autres incidents (dégradation d'armoires électriques, alarme d'évacuation non respectée...)

## L'actualité des unités de production

**L'unité de production n°1 a été recouplée au réseau électrique national le 7 mars.**

Le 7 mars 2015, l'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim a été recouplée au réseau électrique national.

Elle avait été mise à l'arrêt suite à un défaut d'étanchéité sur une tuyauterie située hors de la zone nucléaire.

Les équipes de la centrale ont procédé aux réparations de la tuyauterie concernée. Elles ont ensuite réalisé les contrôles préalables nécessaires à tout redémarrage d'une unité de production.

**Extrait du n° 789 en date du 12 mars 2015 (le 12 mars vers 16h00)**

D'après cet extrait, la réparation a été effectuée, ainsi que les "contrôles préalables nécessaires à tout redémarrage..." et le réacteur a été redémarré le 7 mars.

On doit donc supposer que l'incident du 28 février est clos, et que les opérations de réparation et de tests ont été effectuées dans les règles de l'art.

Après une semaine, la seconde rupture de la tuyauterie n'est toujours pas évoquée, pas plus que les autres incidents (dégradation d'armoires électriques, alarme d'évacuation non respectée...)



## L'actualité des unités de production

**L'unité de production n°1 a été recouplée au réseau électrique national le 7 mars.**

Le 7 mars 2015, l'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim a été recouplée au réseau électrique national. Elle avait été mise à l'arrêt suite à un défaut d'étanchéité sur une tuyauterie située hors de la zone nucléaire.

**Extrait du n° 789 en date du 12 mars 2015 (le 12 mars vers 18h00)**

**"Annule et remplace**

La partie concernant les "contrôles préalables" a disparu. La "lettre de suite" de l'ASN est datée du 12 mars 2015. On doit supposer que cette lettre de l'ASN est à l'origine de cette seconde version

## L'actualité des unités de production

**L'unité de production n°1 a été recouplée au réseau électrique national le 7 mars.**

Elle avait été mise à l'arrêt le 28 février à 18h55 à la suite de la détection d'une fissure sur une tuyauterie d'eau du circuit secondaire (eau non radioactive) située en salle des machines, dans la partie non nucléaire des installations.

Pour respecter nos règles d'exploitation, le réacteur avait été ramené dans l'état d'Arrêt Pour Intervention.

Comme précisé dans l'Essentiel n°788 du 5 mars, cet événement a été déclaré le 3 mars à l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) au niveau 0, soit en dessous de l'échelle INES, graduée de 1 à 7.

**Extrait du n° 789 en date du 12 mars 2015 (le 13 mars vers 12h00)**

**"Annule et remplace"**

Cet extrait reprend les éléments du n°788 annonçant l'incident, puis évoque simplement le recouplage au réseau. Toutes les informations sur les conséquences de l'incident, la seconde rupture, le redémarrage dans des conditions précaires sont passées sous silence.

## L'actualité des unités de production

**L'unité de production n°1 était, lors de la semaine écoulée, à disposition du réseau électrique national.**

Elle avait été mise à l'arrêt le 7 mars 2015 suite à la détection d'une fissure sur une tuyauterie d'eau du circuit secondaire située en salle des machines, dans la partie non nucléaire des installations.

Après diagnostic, les équipes de la centrale ont procédé au remplacement de la partie de la tuyauterie concernée.

La remise en eau de cette ligne a généré une fuite non loin de la précédente. Contrairement à celle détectée le 28 février, celle-ci était isolable, rendant possible la remise en service de la partie secondaire de l'installation, permettant un recouplage au réseau.

Les travaux de remplacement de la tuyauterie concernée sont en cours.

## L'actualité des unités de production

**L'unité de production n°1 était, lors de la semaine écoulée, à disposition du réseau électrique national.**

Elle avait été mise à l'arrêt le 28 février 2015 suite à la détection d'une fissure sur une tuyauterie d'eau du circuit secondaire située en salle des machines, dans la partie non nucléaire des installations.

Après diagnostic, les équipes de la centrale ont procédé au remplacement de la partie de la tuyauterie concernée.

La remise en eau de cette ligne a généré une fuite non loin de la précédente, le 5 mars. Contrairement à celle détectée le 28 février, celle-ci était isolable, rendant possible la remise en service de la partie secondaire de l'installation, permettant un recouplage au réseau le 7 mars.

Les travaux de remplacement de la tuyauterie concernée sont en cours.

**Extrait du n° 790 en date du 19 mars 2015 (le 19 mars vers 16h00)**

Il faut donc attendre 2 semaines (depuis le 5 mars 2015) pour apprendre la seconde rupture de la tuyauterie.

En évoquant le "diagnostic", l'exploitant laisse entendre que les causes de l'incident sont connues, alors que l'analyse du segment de tuyauterie est toujours en cours.

L'exploitant reconnaît implicitement que le réacteur n° 1 a redémarré alors que la réparation était en cours, et donc que la sûreté n'est pas complètement assurée.

**Extrait du n° 790 en date du 19 mars 2015 (le 20 mars)  
"Annule et remplace"**

La seule différence concerne le rajout de la date effective du redémarrage (le 7 mars).

Soit donc, une "actualité" vieille de 13 jours...presque deux semaines.